

Reprises des activités au club

Vos questions/Réponses relatives à l'activité escalade

Suite à la publication des guides de reprise d'activités par le Ministère des sports, plusieurs interrogations nous sont parvenues.

La réponse à ces questions s'entend dans le strict respect des directives gouvernementales et [des guides édités par le ministère des sports](#). Elle tient compte des évolutions au 15 mai 2020.

Sur quels sites d'escalade peut-on pratiquer dans cette première période de déconfinement ?

Si l'escalade est autorisée (vérifiez les éventuels arrêtés municipaux qui peuvent avoir été pris durant la période du confinement et les arrêtés de biotopes et leurs périodes d'interdiction) :

- **Sur les falaises d'une longueur. / Sur falaise de plusieurs longueurs** : l'escalade sur les voies de plusieurs longueurs ne sera possible que si une vigilance particulière est apportée à la montée et à la descente pour s'assurer d'un espace suffisant aux relais (terrasse, relais décalés, double relais...) et éviter tout regroupement de grimpeurs (distance entre les cordées, privilégier les cordées de 2...)
- **Sur les sites de bloc** (ça sent la sortie à Fontainebleau)
- **Sur les structures artificielles extérieures** de difficulté, de vitesse ou de bloc (et si le propriétaire/gestionnaire vous y autorise.)



Les gestes barrières appliqués à l'escalade

Respectez les gestes barrières en falaise, en site de blocs ou en SAE extérieure, ça demande de la vigilance, donc il vous faut en discuter avec votre partenaire pour une bonne application. Pour les clubs, précisez les gestes à tous les participants à la sortie (oralement, par écrit), vous avez la responsabilité de les faire appliquer. Rappelez-les fréquemment. Vous pouvez imprimer les pages suivantes qui résument les gestes barrières en escalade à corde et en bloc et la diffuser à vos adhérents.

Escalade en falaise ou structure artificielle de difficulté et de vitesse extérieure : respectez les gestes barrières

Les gestes classiques

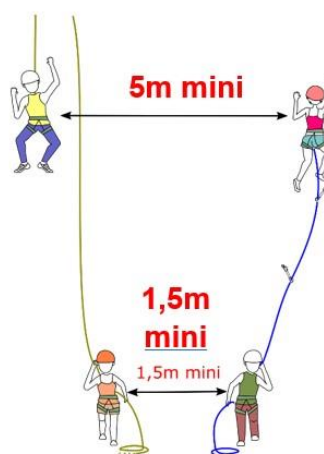


Port du masque pendant les regroupements (accueil, pieds de voies, relais...)

+

Les gestes barrières spécifiques

Distanciation



+

Privilégier son matériel personnel



Pas d'échange entre pratiquants pendant la séance (ou sans désinfection préalable)

+



Entre chaque essai ou longueur, nettoyage des mains, à l'eau et savon bio dégradable ou sinon au gel hydro-alcoolique

et



Utiliser de la magnésie liquide contenant de l'alcool

Matériel prêté (exemple cordes en moulinette), nettoyé et désinfecté avant et après chaque sortie (préconisation du fabricant ou quarantaine 72H minimum).

Escalade en site de bloc naturel ou SAE de bloc extérieure en accès libre : Respectez les gestes barrières

Les gestes classiques



Port du masque pendant les regroupements (accueil, pieds des blocs...)



Les gestes barrières spécifiques

1,5 mètre minimum entre chaque grimpeur au pied des blocs, 5 mètres entre chaque voie où des grimpeurs sont engagés

Blocs de faibles hauteurs, réception dégagée ne nécessitant pas de parade



Matériel personnel strictement individuel



Pas d'échange entre pratiquants pendant la séance



Entre chaque essai, nettoyage des mains, à l'eau et savon bio dégradable ou sinon au gel hydro-alcoolique



et



Utiliser de la magnésie liquide contenant de l'alcool



Une seule personne au brossage

8-10 quai de la Marne - 75019 PARIS

T. +33 (0)1 40 18 75 50

F. +33 (0)1 40 18 75 59

www.ffme.fr

Conseils de reprise

On peut vraiment y aller ? Notre club peut sortir avec des petits groupes jusqu'à 10 personnes ? Oui, mais attention, **la reprise est organisée, en sécurité et en douceur.**

Pour les clubs, s'organiser en amont

- Demander à ce que toute personne symptomatique ne participe pas à la sortie
- Transmettre les gestes barrières avant la sortie à tous les participants, pour que chacun se les approprie
- Organiser un groupe maximum de 10 personnes (moniteur ou responsable de séance compris)
- Demander aux participants de prendre avec eux :
 - Un flacon de gel hydro-alcoolique et de la magnésie liquide
 - Leur matériel personnel (préciser le minimum indispensable dont un sac pour ranger ses affaires)
 - De quoi s'hydrater, en bouteille individuelle et personnelle
- Se rendre sur le site : donnez-vous rendez-vous sur le parking du site. Accès en mobilité douce, en transport en commun ou co-voiturage limité à 2 personnes par voiture, le chauffeur à l'avant, le passager à l'arrière (hormis les membres d'un même foyer)
- Le port du masque est obligatoire lors de la phase d'accueil et lors de regroupement : demander à chaque participant d'apporter le sien.

Pendant la sortie, sécurité et progressivité

- Du côté de la sécurité : ça fait au moins 2 mois que vous n'avez pas touché une corde, un frein, que vous n'avez pas enfilé le baudrier... **Révisez [les techniques de sécurité](#)** tout particulièrement **la manœuvre de haut de voie**, si vous redémarrez en falaise. Avant de commencer à grimper, c'est **double check et nœud en bout de corde**.
- **Soyez progressif** : oui vous êtes affamés de grimpe, mais pour ne pas vous blesser, commencez dans des voies faciles, il vous faut réapprendre l'escalade, retrouver vos sensations. Donc diminuez la difficulté (c'est normal d'être moins bon après 2 mois d'arrêt), diminuez le volume et l'intensité (faites en peu, mais bien). Et surtout faites-vous plaisir.

Pendant la sortie, les points de vigilance

- **Eviter la sur fréquentation** : Attention, il ne s'agit pas de vous retrouver à 20 groupes de 10 personnes sur un site de 30 voies. Si vous arrivez sur un site avec un problème de grande affluence, nous vous invitons à changer de site ou à reporter votre sortie. De même, si vous êtes arrivé les premiers sur un site de forte affluence, pensez à réduire votre sortie : profitez de l'escalade tout le matin, laissez la place à d'autres l'après-midi.
- **Le respect des règles d'hygiène des mains** : lavage ou gel avant et après chaque escalade, et jamais de corde bloquée entre les dents car votre partenaire de cordée est amené à la toucher pour vous assurer.
- En dehors des cordes, pas de matériel partagé pendant la séance : demander à ce qu'effets personnels, vêtements, bouteille, encas soient rangés dans chaque sac personnel.

Des membres d'une même famille, d'un même foyer sont présents, les gestes barrières à appliquer sont-ils les mêmes ?

Dans le cadre d'une pratique exclusivement familiale (personnes vivants dans le même foyer), on peut s'affranchir des mesures de distanciation physique. Toutefois cette tolérance à s'affranchir du respect des distances en milieu extérieur accordée aux membres d'une unité épidémiologie (une même famille) n'est qu'une tolérance. Il est recommandé de ne pas s'affranchir des distanciations physiques et gestes barrières lorsque cela est possible.

En conséquence, **en sortie club, il sera demandé de respecter la distanciation et gestes barrières pour tous** (même foyer ou non). Pour une bonne compréhension/application des gestes barrières : la règle est la même pour tous.

Et le port du masque ?

Obligatoire lors des regroupements, des parents d'adolescents du club sont inquiets : pour plus de précaution, peut-on imposer le port du masque pour grimper en falaise ? Vous pouvez adopter des mesures complémentaires si vous les jugez encore plus protectrices. A titre d'exemples, certains membres des équipes de France ont repris l'entraînement, ils n'ont pas hésité une seconde, ils portent le masque tout le temps, en grimpant, en assurant, et en parant ... Car ils savent qu'en escalade, lors de la parade en départ de voie, lors d'une chute, le respect de la distanciation physique peut s'avérer impossible. Par ailleurs, le masque interdit le blocage de la corde entre les dents lors des mousquetonnages, et aujourd'hui, s'interdire la corde dans la bouche, c'est un geste barrière élémentaire.



Le club peut-il prêter du matériel et à quelles conditions ?

Prêter du matériel est possible sous réserve de protocoles de prêt et de désinfection préalable stricts. De même la corde, un matériel souvent prêté et mis en commun quand elle est placée en moulinette, devra faire l'objet du protocole de désinfection.

- Avant le prêt, hygiène des mains obligatoires pour la personne qui remet le matériel et la personne qui le reçoit, avant de rendre le matériel aussi.
- Pour le matériel individuel (harnais, frein, casque...), le matériel est attribué spécifiquement à un pratiquant.
- Une fois le matériel récupéré, suivre les conseils des fabricants pour désinfecter le matériel. Pour le matériel textile (corde, sangle des dégaines), [voir les conseils de Beal, partenaire de la fédération](#). Nous vous invitons à suivre la méthode n°1 (matériel rangé et non utilisé c'est-à-dire mis en quarantaine pendant 72H avant nouvelle utilisation).
- Un dispositif de suivi de prêt et de désinfection doit être mis en œuvre pour chaque matériel prêté : sur vos dispositifs de gestion des EPI, préciser le nom de la personne emprunteuse, les dates de sorties et de retour du matériel. Enfin, ajouter des informations sur la désinfection. Exemple pour une corde Modalité désinfection : mise en quarantaine 72H le JJ/AA/MMMM à Xh, prochain prêt de corde possible le JJ/MM/AAAA à Xh.
- Enfin comme toujours, la personne qui a utilisé le matériel devra signaler tout évènement survenu avec le matériel dans le cadre de la gestion des équipements de protection individuelle.

- Si le club prête un crash-pad, ce n'est pas un EPI, mais protocoles de prêt et de désinfection s'appliquent. De même, sur une SAE extérieure, si le club installe des tapis de réception, il devra désinfecter les tapis avant et après chaque cours ou séance à l'aide d'agents nettoyants certifiés.

Quelques obligations supplémentaires pour le club

L'enregistrement des participants à la sortie : une obligation

Le club doit enregistrer les coordonnées de chaque pratiquant dans un registre de présence (papier ou support électronique). Il doit donc s'assurer que le moniteur ou responsable de la séance complète le registre par les mentions suivantes :

Lieu de la sortie			
Date d'activité	JJ/MM/AAAA	Horaire d'activité	Xh à Yh (heure de début et de fin)
NOM	Prénom	Contact (téléphone)	

Veiller à respecter les règles sanitaires pendant cet enregistrement : protection de la personne en charge des inscriptions, marquage au sol pour organiser la file d'attente (si nécessaire).

Demander à chaque personne si elle ne présente aucun symptôme : dans le cas contraire, lui demander de rentrer chez elle et l'inviter à consulter.

Les données d'inscriptions doivent être conservées par le club au moins pendant 30 jours. Le club s'engage à communiquer le cahier de présence aux services sanitaires qui en feraient la demande à visée épidémiologique.

Petit matériel complémentaire à prévoir

Le club doit fournir au moniteur ou responsable de séance du gel hydro-alcoolique, de la magnésie liquide et quelques masques pour pallier à des oublis ou défaillances des participants (éventuellement gants).

Prévoir un sac poubelle dédié pour masques et gants.

Le club ayant recours à des professionnels ou des bénévoles

Mon club embauche un salarié, ai-je des obligations particulières et consignes à transmettre à mon salarié avant la reprise de l'activité au club ? Oui, bien sûr, vous êtes responsables de votre salarié, en conséquence en cette période de reprise, vous devez lui fournir l'équipement nécessaire à sa protection (donc des masques ou visières à utiliser lors des regroupements, éventuellement des gants pour la manipulation du matériel), vous devez lui rappeler les gestes barrières à appliquer, lui demander de les respecter, évaluer avec lui leur respect dans son cadre professionnel, et les aménagements éventuels à apporter. Enfin, vous devez vous assurer qu'il respecte toutes les consignes.

N'oubliez pas de lui rappeler que s'il présente des symptômes du Covid19, il ne peut pas travailler. Il doit vous le signaler et vous devez lui demander de consulter.

L'édition d'un document spécifiant toutes les conditions de reprise à destination de vos encadrants est recommandée.

Ai-je des obligations avec les bénévoles encadrant la sortie ? La réglementation est moins stricte que celle du club employeur mais vous êtes responsables de vos bénévoles donc le mieux est d'agir avec eux de la même manière qu'avec un salarié : nous vous invitons à leur fournir l'équipement de protection, à leur rappeler les gestes barrières, à leur demander de les respecter...

Mon club fait appel à un professionnel indépendant pour encadrer la séance : ai-je des précisions à lui apporter dans le cadre de la reprise d'activité ? Le professionnel indépendant intervient sur une séance du club dont, en tant que président, vous êtes responsables. En conséquence, vous devez demander au professionnel, quelles mesures et directives, il met en place pour respecter les gestes barrières et vous devez vous assurer qu'il les respecte et les fait respecter.

Equipement, ouverture de voies, de blocs, est-ce possible ?

Est-ce possible d'aller équiper en site naturel d'escalade ? oui bien sûr, dans le respect des gestes barrières et consignes du ministère. Et bien évidemment, le respect de toutes les règles de sécurité propres à l'équipement d'un site.

La municipalité nous autorise à accéder à la salle d'escalade pour préparer la reprise d'activité en salle (qu'on espère au 2 juin) ? Faut-il prendre des précautions particulières ? Il vous faut respecter les gestes barrières et toutes les mesures de distanciation énoncées dans le guide du ministère. Nous vous demandons d'être particulièrement vigilant sur l'hygiène des mains avec un lavage fréquent. Eventuellement, dans le cadre de cette préparation, pensez à prévoir les marquages au sol qui permettront les regroupements et circulation distanciés pour vos futurs groupes encadrés, notamment pour les séances jeunes...

Pour conclure

Organiser des sorties escalade en club, ça demande de l'organisation, un minimum de matériel (gel hydro-alcoolique, magnésie liquide), de l'anticipation.

Vous jugez que votre club est prêt à bien gérer ces contraintes supplémentaires, allez-y et bonne grimpe.

Vous estimez que votre club n'est pas encore prêt : prenez le temps que vous jugez nécessaire, nous espérons tous que les mesures vont s'assouplir et que ce sera plus simple d'ici quelques semaines.



Pour toutes vos sorties en site naturel, et comme à l'accoutumée, merci de respecter la faune et la flore des lieux de pratique.